M.E.S., Numéro 115 Vol. 2, octobre-novembre 2020
https://www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
Mise en ligne le 11 janvier 2022

LES ENFANTS DE LA RUE A KINSHASA
De la rue au centre d'hébergement et d'encadrement

par
Donat TSHIMANGA MUKADI
Chef de Travaux, Faculté des Sciences Sociales
Université de Kinshasa

Résumé

La réflexion au centre de cette étude tente, après avoir inventorié les facteurs qui jettent les enfants dans la rue à Kinshasa, de saisir la problématique de l'itinéraire retour vers les centres d'hébergement et d'encadrement, initié depuis belle lurette, par des personnes tant morales que physiques mais dont les résultats rêvés demeurent toujours fuyants.

Le socle de cette réflexion porte sur le processus de la rééducation et réinsertion sociale de ces anciens locataires de la rue, déclenché au sein des structures d'hébergement et d'encadrement.

Abstract

The reflection at the center of this study at tempts, after having inventoried the factors which throw children into the streets in kinshasa, to grasp the problem of the return routes to the accommodation and supervision centers, initiated a long time ago, by people both legal and physical by whose dream results are still allusive.

The basis of this reflection relates to the process of re-education and social reintegration of these former within the accommodation and supervisor structures

Introduction

C'est depuis plus de trois décennies que la République Démocratique du Congo, à l'instar de plusieurs pays au monde se trouve confrontée à l'épineux problème de la gestion des enfants en rupture avec leur environnement familial et qui viennent trouver asile dans la rue. Tous ces différents hôtes de la rue sont, ne l'oublions pas, à la recherche d'un espace de vie où ils se sentiraient mieux que dans le traditionnel environnement familial qui ne serait plus capable de leur offrir, au-delà de ce qu'ils désirent. D'où proviennent ces enfants de la rue ? Pourquoi préfèrent-ils la rue en lieu et place de leurs familles respectives ? Quelle est la part de responsabilité des parents et la part de l'Etat dans cet abandon familial de ces hôtes de la rue au profit de la rue, cette maison à ciel ouvert ? Cette étude tente de répondre à ces propos interrogatifs.

Ainsi que nous l'avons souligné dans une étude précédente,[103] cela fait plus de trente années que diverses interventions sont opérées par des Organisations non Gouvernementales, et autres mouvements associatifs de prise en charge des enfants en situation de rue, en vue de leur venir en aide et de leur faciliter une réinsertion familiale, sociale et, pourquoi pas, économique au sein de la communauté congolaise, en général, et dans la Ville Province de Kinshasa, en particulier. Au terme de leur passage dans la rue comme dans les structures de prise en charge, ces enfants en rupture familiale se sentent-ils vraiment intégrés dans la société ? Précisément, pouvons-nous estimer que l'encadrement dont ils sont bénéficiaires leur est vraiment efficace en vue de leur faciliter une réinsertion et une intégration dans la société ? Il nous appartient, à présent de proposer un éclairage sur ces multiples préoccupations tout en tâchant d'identifier au départ, les différents facteurs qui prédisposent mais surtout qui poussent les enfants à élire domicile dans la rue en relevant l'impact des actions sociales sur la vie de ces hôtes afin de proposer des solutions qui s'imposent face à ce problème, devenu récurrent dans la ville de Kinshasa.

I. BALISAGE TERMINOLOGIQUE

Ce point est consacré à la clarification des concepts clés utilisés dans cette étude. En sciences sociales, la définition des concepts est une étape importante qui guide et oriente la compréhension du sujet. Pour cette étude, il s'agit de clarifier les concepts : *enfant, enfant de la rue, enfant de rue et enfant dans la rue.*

1.1. Enfant

En raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, l'enfant a besoin d'une protection et des soins spéciaux en vue d'attendre son développement non seulement, de façon normale, mais aussi sainement qui c'est possible. Le concept *enfant* est polysémique : en médecine, il développe plus le sens biomédical en mettant l'accent sur l'âge biologique, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un individu dont l'âge varie entre 0 à 10 ans (à la naissance et puberté)[104].

Pour les psychologues, l'enfant est un individu qui est appelé à se développer (physiquement, intellectuellement, moralement, socialement) sous la direction d'un adulte.[105]

Pour les juristes, c'est le terme mineur qui est souvent usité en lieu et place de celui de *enfant*. Pour eux, est mineur, tout individu qui n'a pas encore atteint l'âge de la majorité fixé à 18 ans.[106]

L'Assemblée générale des Nations-Unies considère l'enfant comme toute personne mineure protégée par les lois. Selon la convention relative aux droits de l'enfant (CDE), est enfant tout individu âgé de moins de 18 ans sauf si la majorité est atteinte plutôt en vertu de la législation qui lui est applicable.[107]

En sociologie et en anthropologie, on parle de l'enfant lorsqu'il s'agit d'un individu qui a encore besoin de l'assistance des parents pour vivre (manger, étudier, s'habiller, dormir, se marier etc.). C'est aussi un individu qui subit un processus d'initiation pour accéder au stade adulte et acquérir une connaissance plus ou moins autonome dans la vie sociale.

Dans le contexte de cette étude, il est important de noter qu'elle découvre trois catégories d'hôtes de la rue à savoir :

1.2. Enfants dans la rue

On entend par *enfants dans la rue*, les enfants qui n'ont pas rompu complètement avec leurs familles respectives. Ils se trouvent dans la rue parce qu'ils ont été contraints d'y être à la suite de plusieurs causes dont la pauvreté et la paupérisation de leurs familles respectives. Il s'agit des enfants qui sont généralement dans la rue pour chercher un complément des ressources pour leurs familles. Ils mangent, jouent, se promènent et exercent parfois une activité lucrative dans la rue, et le soir, ils rentrent dormir sous le toit parental.[108]

[103] TSHIMANGA MUKADI, *Des organisations non gouvernementales d'encadrement et de réinsertion sociale des enfants en situation de rue dans la ville de Kinshasa,* Mémoire d'Etudes Supérieures en Sociologie, Université de Kinshasa, 2016.
[104] Tshimanga Mukadi, *op.cit*., p.36.
[105] Mbwaka Justin, *Image de soi et anticipations imaginatives de rôles chez les enfants des rues à Kinshasa, thèse de doctorat, Université de Kinshasa, Faculté de Psychologie et des sciences de l'éducations, Département de Psychologie, 2005, p.14.*
[106] Code de la famille congolais, in *Journal officiel de la RDC*, 44ème numéro, numéro spécial du 25 avril 2003.
[107] Convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant, 1989.
[108] Mbwaka Justin, *op.cit., p.144.*

1.3. *Enfant de la rue*

Ce sont des enfants qui n'ont plus de contact avec leurs familles pour avoir rompu, de façon permanente, tout contact avec celles-ci. Ils mangent, jouent, se promènent et travaillent dans la rue comme les enfants dans la rue, mais en plus de cela, ils mènent leur petites vie et dorment dans la rue. Ils sont donc de jour comme de nuit dans la rue.[109]

1.4. Enfant de rue

Le terme enfant de rue désigne tous ces enfants qui sont nés dans la rue et qui ont comme parents biologiques, d'autres enfants ou jeunes de la rue. Ces derniers n'ont jamais été dans des foyers familiaux habituels.[110]

II. MANIFESTATION DU PHENOMENE ENFANT DE LA RUE A KINSHASA

A Kinshasa, la première manifestation du phénomène enfants des rues est liée à la délinquance qui apparait déjà autour des années 50, avec les *Kompani Kitunga* (pickpockets). Ce groupe de jeunes, inadaptés sociaux, allait voler au marché central et aux alentours de la ville européenne appelée Sarma-Congo.[111]

Entre 1961 et 1966, on assiste dans les rues de Kinshasa aux premiers signes visibles de ce qu'on appelle aujourd'hui "*les enfants des rues*". Cela de suite de la rébellion muleliste et, plus tard, de ce qu'il convient d'appeler "guerres de l'Est".[112] Le gouvernement qui néglige ces enfants en ne les prendront pas en charge, fera qu'ils envahissent les rues de villes, en tout qu'enfants orphelins victimes de guerres. Le phénomène gagnera aussi des enfants non orphelins mais vivant dans la précarité absolue.

A partir de 1975[113], le phénomène prit une ampleur inquiétant et le gouvernement fut obligé d'adopter des mesures radicales, notamment, leur arrestation et leur transférant vers la prison Ekafela (province *de l'Equateur*), où ils devraient effectuer des travaux agricoles. La même opération de transfert a été reprise en : 1976, 2015, 2018 et 2020 vers d'autres provinces du pays autres que vers l'équateur.

Aux années 2013, le REEJE[114] fait état de la situation déplorable des enfants de rue dans toutes les villes de la RDC. S'agissant de la Ville Province de Kinshasa, plus de 20.000 enfants vivent dans la rue. Actuellement, le nombre de ces hôtes de la rue est estimé à plus de 30000 âmes pour la seule Ville Province de Kinshasa.[115]

III.FACTEURS ET RAISONS DE CE PHENOMENE A KINSHASA

3.1. Facteurs à la base du phénomène enfant de la rue à Kinshasa

Au sujet du phénomène enfant de la rue à Kinshasa, une abondante littérature fait état de diverses causes à la base, notamment, la pauvreté, le chômage, le divorce, la mort de l'un ou de deux parents, certaines églises de réveil qui ont mis en avant le phénomène enfant sorcier, la promiscuité et la maltraitance physique et psychologique. Les éléments ci-haut évoqués sont ceux qui propulsent la majorité des enfants dans les rues de Kinshasa.

Pour rendre cette étude intelligible, nous avons fait une descente sur terrain à Kinshasa, la capitale congolaise qui compte quatre districts et 24 communes. Chacune des communes que comptent ces quatre districts dressent un tableau important des sites et autres dortoirs qui abritent ces hôtes de la rue[116]. C'est au regard de tout cela, que, dans le cadre de cette recherche, nous avons sélectionné d'une manière accidentelle 10 enfants de la rue, sans distinction de sexe, mais vivant dans la Ville Province de Kinshasa.

3.2. Raisons de fugue des enfants de leurs familles pour la rue

Pour nous faire une idée sur les raisons qui occasionnent la fugue de nos enquêtés et leur abandon du toit familial au profit de la rue, nous avons posé à ces derniers la question de savoir si leur départ pour la rue était volontaire ou non. S'agissant de leur départ volontaire dans la rue, nos enquêtés avaient allégué des raisons de *maltraitance, d'accusation gratuite de sorcellerie, de promiscuité, de refus de partager la même confession religieuse, de viol, des travaux forcés, de leur contribution financière à la survie du ménage et celle de l'insatisfaction des besoins élémentaire de l'enfant.* Pour ceux qui ont prétexté que leur départ dans la rue était non-volontaire, des raisons avancées par cette catégorie d'enquêtés, sont les suivantes : *chassé pour avoir revendiqué mon droit, dénoncé des abus sexuels, échoués en classe, refus de travailler comme esclave, accusation d'être taxé d'enfant sorcier (sur Implication des églises de réveil), engrossé une fille, refusé de me séparer avec certains amis.* En clair, l'insatisfaction des besoins de l'enfant peut d'une manière ou d'une autre, faire que l'enfant fugue au profit de la rue. De ce point de vue, il en ressort que sept enfants, soit 70 % de sujets sont partis de façon contraignante dans la rue, alors que trois sujets, soit 30,% ont rejoint la rue de façon délibérée. Les résultats sur les raisons qui ont contraint ces enfants à rejoindre la rue sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau I. Raisons à la base de la fugue : volontaire ou par contrainte

N°	Raisons	Effectif	%
01	volontaire	3	30
02	Contrainte	7	70
Total		10	100

Source : Notre enquête de terrain, effectuée à Kinshasa au mois de janvier 2020.

IV. MODE DE VIE DES ENFANTS DE LA RUE A KINSHASA

D'entrée de jeu, comme le soutient Shomba Kinyamba, les motivations qui sous-tendent les actions du *kuluna* sont multiples et relèvent fondamentalement de business. Car, ce banditisme de rue est avant tout un job dans cet univers *kinois* fait de précarité. Le *kuluna*, est entretenu aussi par une logique de vengeance, pour ces gangs, leur activisme est une dénonciation en quelque sorte de l'injustice sociale. Dans le même ordre d'idées, les ambitions des enfants des rues parfois ont des accointances avec celles de *kuluna.*[117]

En effet, ainsi qu'on le sait, la situation des enfants de la rue en RD Congo n'est pas un phénomène récent comme on peut le croire. C'est une situation mondiale, et l'Unicef estime leur nombre de par le monde à plus de 150 millions d'âmes ([118]). Aussi chaque continent dresse-t-il un tableau important de ces enfants qui vivent dans la rue sans soutien au mépris des autorités à tous les niveaux comme s'il s'agissait des êtres descendus d'une autre planète alors qu'ils sont véritablement des enfants des hommes et des femmes de cette terre.

En effet, dans les pays aux économies très peu développées, la pauvreté et les croyances religieuses conditionnent parfois les enfants à vivre dans la rue. Mais, les conditions d'accueil que la rue réserve à ces hôtes sont extrêmement difficiles. Cela fait que ces enfants se sentent dans l'obligation de troquer leur force physique malgré leur jeune âge pour survivre. A ce

[109] *Idem*
[110] Tshimanga Mukadi, *op.cit.,* p.39.
[111] Bukaka Buntangu, *Les enfants du dehors: Etude de traction de la rue et des représentations de la famille et de la rue chez les enfants des rues à Kinshasa, thèse de doctorat en psychologie et sciences de l'éducation, Belgique, 2013,* p.125.
[112] Idem p.121.
[113] *Ibidem*
[114] REJEER, point de presse du mois d'octobre 2013, sur la situation des enfants de la rue à Kinshasa.
[115] Lepidi, P. « RDC : dans l'enfer « shegués», les enfants des rues à Kinshasa », *in*, *Journal le Monde Afrique/ RD. Congo,* le 20 septembre 2019, Kinshasa.
[116] D'après le rapport du REJEER de 2012, la ville province de Kinshasa compte 207 sites et dortoirs abritant les enfants.
[117] Shomba Kinyamba S ; soubassement et illusions-désillusions liées aux stratégies de lutte. In mouvements et enjeux sociaux, p,37, 2015
[118] Résumé official de l'Unicef : La situation des enfants dans le monde, prendre l'initiative, 2012, p.4.

sujet, Tshishimbi Katumumonyi[119] parle du travail des enfants comme un moyen de survie pour certaines familles et pour l'enfant lui-même dans la Ville Province de Kinshasa.

De la dépendance familiale à l'autonomie dans la rue

Tous les enfants rencontrés dans le cadre de cette étude ont été à un certain moment dans une famille : monoparentale, biparentale, recomposée ou famille dans le sens élargi. Cet état naturel de chose maintient les enfants dans la dépendance puisque pour des raisons diverses inhérentes à leur jeune âge, ils ne peuvent pas avoir le contrôle de leur vie. C'est une dépendance nécessaire et indispensable pour la survie. En effet, se nourrir, se loger, se scolariser, se faire soigner, sont, entre autres choses, indispensables, car au début de son existence, l'être humain ne peut pas normalement se prendre en charge. Généralement, la famille fournit à l'enfant ce dont il a besoin. Mais au cours de leur vie d'enfance, certaines situations ont fait que peu à peu cette catégorie d'enfants se soit éloignée de leurs familles pour certaines raisons déjà évoquées. De là, leur rupture physique avec la famille ainsi d'élire domicile dans la rue qui leur impose, un mode de vie autonome différent de la vie en famille.

Une fois dans la rue, ils essayent de s'organiser pour survivre. Cet arrangement leur permet de mener des activités susceptibles d'apporter des solutions à certains de leurs besoins fondamentaux (nourriture, vêtements, santé, etc..) jadis assurés par la famille.

La vie dans la rue est porteuse de la solidarité entre les différents hôtes et qui va favoriser l'émergence d'une culture de la rue dans le cas de ces hôtes. En effet, l'insertion dans la rue commence par une identification. L'enfant qui y arrive change de statut et n'est plus qualifié comme un enfant ordinaire plutôt comme un *enfant de la rue*. Pour l'un d'entre eux, il n'y a pas de différence entre l'enfant de la rue et celui qui ne l'est pas. D'après notre enquêté, *« la rue peut parfois offrir un meilleur soutien ou une solidarité que celle la maison peut proposer»*.

Il est à noter que, les enfants qui vivent dans la rue à Kinshasa s'organisent en bandes, étant donné que dans cette maison à ciel ouvert, la survie exige une organisation judicieuse pour se protéger contre les intempéries et couvre toutes sortes de tracasseries *(policière, bastonnade, arrestation, etc.*). Une telle organisation requiert une prise en charge collective et individuelle par la bande.

La *base* est le nom de l'organisation des enfants de la rue. Elle est d'abord un groupe de jeunes et d'enfants qui se connaissent et qui décident de s'identifier comme tel. Cette dernière occupe un espace et les membres doivent le défendre contre tout éventuel attaque qui proviendrais des autres groupes concurrents ou des autres individus mal intentionnés. La *base* est un lieu de protection pour ses membres et un espace de rencontre et un dortoir. Chaque base est dirigée par un chef qui a le plein pouvoir sur les membres qui y travaillent et qui lui doivent, en retour, obéissance comme pour un père de famille. Mais, la base reste surtout une structure où la violence est omniprésente. Pour nos enquêtés, 9 sujets sur 10, soit 90% acceptent la protection d'un grand ou d'un ancien.

V. DES STRATEGIES ET DES MECANISMES DE SURVIE DANS LA RUE

En vue de la survie du groupe et de l'individu dans la rue, chacun de ces locataires doit exercer une activité lucrative pour l'intérêt de la bande et pour sa propre survie. Il s'y emploie assez précocement parce qu'il ne peut faire autrement sous peine de périr.

Dans le cadre de cette étude, nous avons répertorié quelques activités rémunératrices exercées par les enfants de la rue à Kinshasa, à savoir : *la mendicité, la vente ambulatoire, le ramassage de déchets (bouteille en plastique, fer, carton, etc.), le ramassage des produits vivriers, percepteur de l'argent dans le transport en commun privé, le vol ou le larcin, la prostitution pour les filles, le nettoyage des véhicules, percepteur de taxe dans les parkings, cireur des chaussures, transporteur des colis dans les marchés et arrêts de bus*.

Sur la même lancée, Shomba Kinyamba[120] aligne parmi les facteurs majeurs de la violence juvénile à Kinshasa : la précarité des conditions de vie de beaucoup de ménages à ce jour, la conjoncture socioéconomique difficile de Kinshasa est telle que la misère est devenue le lot quotidien de la plupart des ménages. Par conséquent, l'éducation des enfants en pâtit considérablement. La responsabilité des parents ainsi mise en cause, effrite leur autorité sur leur progéniture. L'auteur souligne en plus que, libérés du contrôle parental, l'enfant de la rue se trouve en totale liberté, parfois cette liberté le conduit à commettre les abus à la quête de quoi mettre sur la dent ».

Quelques difficultés rencontrées par ces enfants dans la rue

La vie dans la rue n'est pas aussi facile comme on peut le croire, car ces enfants en font face quotidiennement ou périodiquement. Les difficultés mentionnées par nos dix enquêtés peuvent être regroupées en trois catégories : certaines sont liées à leur gestion du quotidien (nourriture, sommeil), d'autres sont liées à des circonstances de temps et enfin une dernière est liée aux agressions (sexuelle, physique) et à l'âge.

En ce qui concerne la gestion du quotidien de ces enfants laissé pour compte, six sujets, soit 60% d'enquêtés ont exprimé de difficultés de se nourrir dans la rue ; deux sujets, soit 20% pour qui ce n'est pas un problème, deux autres par contre ne mentionnent ni l'un ni l'autre, les circonstances peuvent basculer dans l'un comme dans l'autre sens. Il est également difficile, voire impossible de vivre dans la rue et d'aller fréquenter l'école.

Pour les difficultés conjoncturelles, certaines périodes sont plus difficiles que d'autres. Les jours fériés et la saison pluvieuse en sont les deux principaux. A ces occasions, des activités sont inexistantes car tout le monde de gens reste chez lui.

En ce qui concerne les difficultés liées aux agressions, il existe d'autres déboires dans la rue. En effet, pour les filles, il est encore plus difficile de vivre dans la rue en raison de leur sexe. Deux filles rencontrées dans le cadre de cette étude ont mentionné le viol comme l'une des plus grandes difficultés vécue dans la rue. Pour les garçons, ils mentionnent : l'agression par les policiers, la violence entre eux et deux d'entre eux ont été abusé sexuellement par d'autres garçons de la rue.

Il est important de rappeler que, vivre dans la rue, est une occasion pour ces enfants de fumer ou d'utiliser certaines drogues. Les drogues les plus utilisées dans la rue à Kinshasa, d'après ces hôtes de la rue, sont les suivantes : la marijuana (*diamba)*, le valium *(produit pharmaceutique),* l'alcool frelatée (lotoko). Tous les enfants de la rue n'utilisent pas forcement la drogue. Pour cette étude, huit sujets, soit 80% d'enquêtés utilisent la drogue.

La situation des enfants de la rue à Kinshasa est très préoccupante et requiert l'implication de l'Etat congolais dans la recherche des solutions à cette question épineuse. Tenant compte des conditions difficiles que la rue réserve à tous ces enfants qui battent le pavé dans la Ville Province de Kinshasa, certaines organisations philanthropiques (ONG et Associations) sont obligées de s'impliquer de façon active à la recherche des solutions aux différents problèmes qui assaillent et perturbent la vie et la quiétude de ces hôtes de la rue, afin d'alléger tant soit peu cette misérable existence qui caractérise la vie de ces enfants abandonnés.

VI. PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE A KINSHASA PAR DES CENTRES DE RECUPERATION ET REINSERTION SOCIALE

Par centre de prise en charge des enfants de la rue, il faut spécifier une catégorie d'établissements sociaux qui interviennent dans le domaine de la protection, de l'accueil, de l'hébergement et de la réinsertion sociale des

[119] Tshishimbi Katumumonyi., *Travail des enfants et des jeunes dans la ville de Kinshasa : Regard sur la responsabilité de l'Etat dans la protection des mineurs vulnérables en RDC*, Sociologic paper, Unikin-SSAP, 2006, p.33.

[120] In m.e.s. approche sociohistoire de la violence urbaine dans la ville de Kinshasa, p. 16 , 2015

enfants en situation d'exclusion ou de nécessité.[121] En ce qui concerne les centres de prise en charge, on distingue à la fois des centres fermé et des centres en milieu ouvert.

6.1. Centre ouvert

Un centre en milieu ouvert est celui qui reçoit les enfants en situation difficile pour un accompagnement et une sensibilisation. Ceux-ci retournent dans leurs milieux de vie après les services *(juridique, médical, cadre de repos, etc.)*. Le centre ouvert dispose parfois d'une équipe mobile complète faite des encadreurs, des infirmiers et des assistants sociaux, opérant même la nuit pour l'intérêt de l'enfant en situation d'urgence.

6.2. Centre fermé

Un centre en milieu fermé est celui qui est placé dans une enceinte ou dans un espace clos, avec un système d'hébergement et d'encadrement permanent. Les pensionnaires qui s'y trouvent, sont régulièrement suivis et bénéficient de services d'encadrement total. Cette étude prend en compte le centre en milieu fermé.

En effet, la prise en charge des enfants de la rue en République démocratique du Congo, en général, et à Kinshasa en particulier, est aussi l'œuvre des acteurs privés, car la question qui concerne l'encadrement des enfants de la rue à Kinshasa, nécessite l'intervention de plusieurs acteurs, qu'ils soient publics ou privés. En dépit de son pouvoir régalien, tel que garanti par la constitution de la RDC, l'Etat congolais a besoin de l'apport et de l'action de tous les acteurs comme de toutes les structures privées de prise en charge de ces hôtes de la rue. L'objectif principal de ces structures (*ONG et Associations)* est de rendre ces centres non seulement un lieu de refuge, mais surtout un lieu d'espoir pour cette catégorie de la population afin qu'ils deviennent des futurs citoyens dont le pays aura besoin pour son développement à venir.

La Ville Province de Kinshasa compte 24 communes dont chacune dispose d'un certain nombre des structures d'hébergement et d'encadrement que compte la Ville Province de Kinshasa. De toutes celles-ci, nous en avons opté de façon occasionnelle pour deux centres (centre masculin et centre féminin).

En vue de conférer à cette étude son intelligibilité, nous avons opéré une descente dans les deux centres préalablement sélectionnés de manière occasionnelle sur la base des données comprenant 216 structures.[122] Après le choix de ces centres, nous avons interviewé 10 enquêtés dans ces deux centres d'hébergement et d'encadrement, en raison de cinq sujets par centre.

VII. MODE DE VIE DES ENFANTS DANS LES STRUCTURES D'ENCADREMENT ET D'HEBERGEMENT

Contrairement à l'opinion largement répandue qui prêche que ces hôtes de la rue deviennent de dévergondés, c'est-à-dire des irrécupérables et des dangereuses personnes dans la vie en société, ou encore qu'ils constituent pour jamais une menace pour la société, notre enquête de terrain a prouvé qu'il n'en était pas toujours ainsi. En effet, si la rue prédispose ces enfants à la délinquance, à la rupture familiale et sociale, les structures de prise en charge de ces dépravés leur donnent une certaine ouverture qui les prédisposent vers de nouvelles perspectives, notamment, en adoptant des comportements nouveaux, des statuts et des rôles nouveaux, c'est-à-dire une occasion de rêve pour un nouveau départ et pour un lendemain meilleur. La vie dans la rue a permis à ces occupants de s'autonomiser, dès leur jeune âge et de vivre en groupe. La bande s'est substituée à la famille permettant ainsi à l'enfant en situation d'errance de se reconstruire des liens sérieux pour sa survie dans la rue.

Il est important de rappeler que, ces enfants de la rue ne sont pas différents de tous les autres de leur jeune âge. Comme des enfants dits normaux, eux aussi ont bénéficié de toute l'affection de leurs parents biologiques. Certains avouent avoir rencontré de l'affection à leur jeune âge dans leur famille respective. Quelques-uns ont subi du mauvais traitement, soit par une mère prostituée, un beau-père violeur, une belle-mère qui accuse de sorcier, des tantes et oncles qui ne les portent pas affectueusement, soit encore par des grands-parents qui les ont fait travailler comme des esclaves. D'autres encore évoquent leur abandon par leurs familles respectives.[123]

Les besoins de l'enfant sont énormes, notamment, se nourrir, se loger, se faire soigner et être scolarisé. Cette dépendance est nécessaire et indispensable, car en son jeune âge, un enfant ne peut pas se prendre en charge ; il a besoin d'un soutien familial inconditionnel, car c'est sa famille qui doit lui fournir ce dont il a besoin pour sa survie.

L'absence de la dépendance familiale de ces hôtes de la rue conditionne ces derniers à vivre dans un semblant d'autonomie que la rue leur impose. Cela comporte un impact négative sur à la vie présente et future de ces enfants. Les conditions déplorables que la rue réserve à tous ces enfants, ont conduit des structures philanthropiques à s'engager activement dans la recherche des solutions aux différents problèmes qui avilissent et qui perturbent la vie de ces marginaux. Aussi est-il requis leur prise en charge totale dans un cadre approprié à travers un environnement propice capable de répondre à leurs besoins en tant qu'enfants (alimentation, santé, éducation scolaire et professionnelle, dortoir, etc.) qui leur facilitent, en même temps, la réinsertion sociale en vue de leur meilleur épanouissement humain. De nombreuses études ont démontré tout l'intérêt d'un bon encadrement et d'une éducation complète de ces enfants de rue comme étant l'un des facteurs de développement de la société congolaise globale.

7.1. De l'entrée dans le centre

Généralement, ce ne sont pas les enfants qui vont d'eux-mêmes quémander l'hébergement *et/ou* l'encadrement dans un centre. Souvent, ce sont des assistants sociaux qui vont dans la rue pour persuader les enfants à visiter leurs structures à travers les promesses parfois irréalisables, ou encore par la recommandation d'une autorité compétente. C'est de cette façon que s'amorce l'entrée d'un enfant dans le centre. A ce sujet, sur les dix enfants qui ont fait l'objet de notre enquête, huit sujets, soit 80% d'enquêtés ont intégré le centre par l'entremise des assistants sociaux. Par contre, deux sujets, soit 20% de nos enquêtés ont été recommandés par les autorités compétentes.

Comme nous l'avons exprimé tantôt, le centre offre à ces hôtes de la rue une vie socialement stable et équilibrée. La vie dans le centre est règlementée par une série de principes qui ont un étroit rapport avec la performance au centre, la participation à certaines activités, le respect des responsables et des biens communs. Dans cette même logique, les heures du coucher et celle du réveil sont déterminées par les responsables du centre. Il en est de même pour la participation aux activités où chaque pensionnaire travaille à tour de rôle.

7.2. De l'autonomie dans la rue à la dépendance dans le centre

La vie dans la rue impose à ces hôtes une certaine autonomie (libertinage). En effet, dans la rue, la bande se substitue à la famille et permet ainsi une reconstruction du lien social. Mais leur passage dans le centre produit du changement dans vie de ces enfants. L'autonomie *et/ou* le libertinage tel qu'il s'exerce dans la rue sera modifiée. Une rupture s'en surviendra pour faire place à l'insertion « normalisée » dans le centre. D'après nos enquêtés, dix sujets, soit 100% d'enquêtés estiment avoir perdu l'autonomie ou le libertinage au profit de la dépendance.

[121] Microsoft Encarta, 2008, s.p

[122] Rapport de mission de contrôle de viabilité des structures d'hébergement des enfants de la rue et orphelin à Kinshasa, un rapport fait par le REJER et MINAS, du 21 avril au 17 mai 2014.

[123] Une enquête de terrain, effectuée à Kinshasa au mois de janvier 2020, par nous-même.

7.3. Activités réalisées dans le centre

Les enfants rencontrés dans le cadre de cette étude participent à des ateliers de formation professionnelle *(électriciens, plombiers, mécaniciens, charpentiers, soudeurs, cordonniers, couturières, cuisinière, maquilleurs)*. Comme promis, le centre offre aux enfants : la scolarisation, l'apprentissage d'un métier, c-à-d ce que la famille et la société n'ont pas pu réaliser pour un meilleur avenir de ces enfants. Cela fait que dans l'ensemble, ces hôtes de la rue préfèrent vivre dans le centre en lieu et place d'errer dans la rue.

Conclusion

La présente étude a analysé le vécu quotidien des enfants de la rue, dans cette maison à ciel ouvert, ainsi que dans les centres d'encadrement et d'hébergement. Nous avons reconnu que ce phénomène enfants de la rue fait partie intégrante des réalités de la vie à travers plusieurs grandes villes du monde. Ce qui n'exempte pas les villes congolaises dans leur ensemble et particulièrement la ville de Kinshasa, notre champ d'étude. Dans la capitale congolaise, ce phénomène est occasionné, entre autres, par la pauvreté, le chômage, la mort d'un ou celle de deux parents, les croyances religieuses ainsi qu'à l'insatisfaction des besoins élémentaires de l'enfant. C'est l'ensemble de ces maux qui rongent la société congolaise et qui conditionnent ces êtres vulnérables à fuguer du toit parental pour se réfugier dans la rue dans des conditions qui déshumanisent l'enfant au regard de son jeune âge et de son bien-être qui se trouve définitivement hypothéqué si l'on ne prend pas garde.

Dans la rue, ces laissés-pour-compte pataugent dans la misère la plus abjecte et sont l'objet d'une insécurité sociale la plus funeste. Face aux défis de leur marginalisation, la plupart d'entre eux développent des mécanismes de survie qui dans la majorité des cas, sont nuisibles à la société ainsi qu'à leur propre vie future. Pour sortir ces hôtes de la rue de cette situation de marginalité et de les ramener sur le chemin de la normalité, les structures de prise en charge de ces enfants interviennent, plus spécifiquement, en apportant à leur manière, une réponse sociale aux prescrits des conventions internationales sur la protection et les droits de l'enfant, ratifiée, le 20 novembre 1989, par 111 pays dont la RD Congo.

Pour réinsérer socialement ces hôtes de la rue, les structures explorées procèdent par leur récupération et leur encadrement en leur sein. A cet effet, l'enfant qui est pris en charge par ces structures, abandonne progressivement des veilles habitudes héritées de la rue en se muant en un être socialement stable.

Tout compte fait, le phénomène enfant de la rue n'est rien plus qu'une injustice sociale, un drame que subit l'enfant sans le vouloir. Aussi interpellons-nous toutes les couches de la société, parents, Eglises, Ecoles, Etat et pourquoi pas les partenaires nationaux et internationaux de se tenir la main dans la main et de focaliser leur attention particulière sur ce phénomène avilissant qui date de longtemps afin que soit résolu, une fois pour toute, ce drame avant qu'il ne soit trop tard.

Il s'agit là d'un défi qui mérite d'être relevé par l'Etat congolais en faisant de la protection de l'enfant son cheval de bataille, notamment, dans l'application stricte des droits spécifiques reconnus à l'enfant par toutes les conventions politiques publiques en matière de cette protection de l'enfant congolais.

Bibliographie

- **Born, M.,** *jeunes déviants ou délinquant juvéniles* ? Bruxelles, Mardaga, 1987.
- **Bukaka Buntangu j.,** *Les enfants du dehors : Etude de traction de la rue et des représentations de la famille et de la rue chez les enfants des rues à Kinshasa*, Thèse de doctorat en Psychologie et des sciences de l'éducation, Belgique, 2013.
- **Idzumbuire A.,** *La Loi de protection de l'enfant en RD Congo. Analyse critique et perspectives,* Kinshasa, CEDESURK, 2013.
- **Mbwaka Mandudi,** *Image de soi et anticipations imaginatives de rôles chez les enfants des rues de Kinshasa, thèse en pyschologie*, unikin, 2005. Roumajon, Y., *Enfants perdus, enfants punis*. Histoire de la jeunesse délinquante en France : huit siècles de controverses, éd. Robert Laffont, Paris, 1989.
- **Mulamba Tshondo J,** *Limite des approches de récupération et de réinsertion des enfants de rue à Kinshasa : Plaidoyer pour une contextualisation des stratégies de réinsertion durable*. Thèse de doctorat en Anthropologie, Unikin, 2007.
- **Shomba Kinyamba S.,** « Soubassement et illusions-désillusions liées aux stratégies de lutte », in *Mouvements et Enjeux Sociaux*, 2015
- **Shomba Kinyamba S. «** Approche sociohistoire de la violence urbaine dans la ville de Kinshasa **»,** in *Mouvements et Enjeux Sociaux*, 2015
- **Tshimanga Mukadi**., « Le phénomène Kuluna dans la ville de Kinshasa : évolution et contexte actuel », *in Cahiers congolais de sociologie*, Kinshasa, n°23, 2011.
- **Tshishimbi Katumumonyi**, « Les métamorphoses de la délinquance urbaine en République Démocratique du Congo. Le cas du phénomène kuluna dans la ville de Kinshasa : approche sociologique *»*. In *Des cahiers congolais de sociologie et anthropologie*, 2010.
- **Tshishimbi Katumumonyi**, *Travail des enfants et des jeunes dans la ville de Kinshasa : Regard sur la responsabilité de l'Etat dans la protection des mineurs vulnérables en République Démocratique du Congo*, Sociological papers, Unikin-SSAP, 2006.